

**Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan  
Local d'Urbanisme de VALENCE  
Réunion des Personnes Publiques Associées et des Personnes  
Publiques Consultées du 3 juillet 2012**

**Intervention de la FRAPNA Drôme**

La FRAPNA Drôme n'a pas eu connaissance des éléments de diagnostic qui ont servi de base à l'élaboration de ce PADD. Nous n'émettrons donc que des remarques générales, sans entrer dans le détail des propositions chiffrées.

Pour nous, le PADD est la vision politique du développement d'un territoire. Pour Valence, celui que vous nous avez présenté, c'est toujours plus de population, toujours plus de logements neufs, toujours plus de zones commerciales pour consommer plus, c'est une agriculture productiviste, que vous nommez curieusement de plein champ, qui ne remplit pas son rôle de nourrir les habitants et qui a un fort impact sur l'environnement.

Il aurait été intéressant de calculer l'empreinte écologique de Valence actuelle et future.

En France, l'empreinte écologique a augmenté de 48% en moins de 40 ans. Dans le même temps, sa population n'a augmenté que de 27%. Une des principales causes de cette augmentation est l'urbanisation et l'étalement urbain. Le mode de vie français n'est pas soutenable dans la durée. Il est aujourd'hui près de 3 fois supérieur à la capacité de charge de la planète. Face à cette urgence écologique, nous devons agir et cesser cette croissance effrénée et le projet de Valence ne va pas dans ce sens.

L'élaboration de ce PADD aurait été accompagnée d'une démarche citoyenne participative. Alors pourquoi une fin de non recevoir à la démarche du Collectif Ville campagne ?

Quelques observations :

- Sur le projet urbain :

Conquérir les berges du Rhône : Est-ce la priorité des valentinois qui sont au chômage ou survivent avec des CDD à temps partiel et ne peuvent se loger dans de bonnes conditions. Alors que le gouvernement prépare un plan de rigueur est-il opportun de prévoir des travaux qui apparaissent pour beaucoup du domaine du superflu ? Même si le financement est assuré par la société d'autoroute, celle-

ci pourrait participer à l'opération de « serrage de ceinture » en affectant cet argent à des projets créateurs d'emplois pérennes plus utiles.

Revitaliser le cœur de ville : Nous soutenons cet objectif, mais comment est-il possible de l'atteindre alors que de nouvelles zones commerciales à la périphérie de la ville sont envisagées ?

- Sur les objectifs :

Vous avez celui très louable de « Protéger les populations et les ressources ». Mais par ailleurs vous voulez « relever le défi de construire et d'aménager en zone inondable ». Pour la FRAPNA, le meilleur moyen de protéger la population est de ne pas lui permettre d'habiter en zone inondable, car le risque zéro n'existe pas.

« Accompagner la mutation de l'agriculture périurbaine »

Pour cela vous voulez « identifier les espaces agricoles à enjeux ». Mais vous avez exclu de ces espaces le secteur de Maninet, 30 ha environ des meilleures terres de Valence, et vous l'avez considéré comme urbanisable. Le diagnostic agricole du SCoT l'a repéré comme agricole soumis une pression d'urbanisation. Nous demandons une cohérence entre le SCoT et votre projet de PLU. Pour nous la vocation agricole de ce secteur est à conserver. Il fait également partie du patrimoine agricole drômois.

Vous parlez d'agriculture de plein champ et de jardinage de proximité, mais vous excluez l'agriculture paysanne sur des petites surfaces créatrice d'emplois non délocalisables.

« Maîtriser l'extension urbaine, lutter contre l'étalement urbain ». Nous considérons que l'urbanisation du secteur de Maninet est en contradiction avec ces objectifs.

De plus, nous ne voyons pas comment vous aller réduire de moitié la consommation des espaces agricoles par rapport au POS en vigueur.

Les trames vertes et bleues existantes ont été identifiées. Mais nous savons qu'il est nécessaire de recréer celles qui ont été détruites par l'urbanisation, en particulier dans la partie urbaine Sud-Est de la commune. Nous demandons une étude particulière sur ce point et de prendre en compte l'étude des corridors biologiques lancée par le SCoT.

En conclusion, un motif de satisfaction : ce PADD a inclus les terrains convoités pour le projet d'Oxylane Décathlon dans un secteur naturel où les marges urbaines et secondaires doivent être valorisées et où la diversité des vues sur le patrimoine et les paysages remarquables doit être préservée. Avec de tels objectifs, nous ne voyons pas comment un hyper marché du sport, qui doit être

considéré comme un établissement commercial banal, dont l'objectif est de faire du fric, pourra s'implanter.

Pour la FRAPNA Drôme ces terrains et ceux de Maninet forment un ensemble agricole homogène à protéger qui pourrait faire l'objet d'un PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et périurbains) expérimental au niveau du SCoT.